



CONVENTION DE RÉSERVATION DE PRIORITÉ

PROJET IMMOBILIER
DOMAINE SAMUEL DE CHAMPLAIN

Entre: 9173-1521 Québec Inc. et 9178-3266 Québec inc. (toutes deux représentée par Monsieur Yves Foisy) (ci-après collectivement désigné « Inc »)

Et : _____ (l'acheteur)

Adresse : _____

No de téléphone : () _____ No de télécopieur : () _____

(le cas échéant)

Et : _____ (le co-acheteur)

Adresse : _____

No de téléphone : () _____ No de télécopieur : () _____

(l'acheteur et le co-acheteur étant ci-après collectivement désignés l' « acheteur »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE : « Inc » est en voie de faire subdiviser des terrains sur un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville (**le « projet »**);

ATTENDU QUE : « Inc » prévoit offrir en vente, dès cette année, le « **projet** », soit un terrain nu qui sert d'assise à un bâtiment à être construit par l'« **acheteur** », lesquels seront détenus en copropriété divise;

ATTENDU QU'en attendant de recevoir la documentation complète de vente du « **projet** », l'« **acheteur** » désire se prévaloir d'une réservation prioritaire qui lui donne le droit de faire une offre d'achat sur le terrain numéro _____ tel que démontré au plan joint aux présentes (**ci-après désigné le « plan »**);

ATTENDU QUE : « Inc » s'engage à fournir à l'« **acheteur** » 3 semaines avant l'événement les prix de vente définitifs des terrains, les plans précis ainsi que tous les documents pertinents;

Acheteurs

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Vendeurs

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

EN FOI DE QUOI, les parties ont convenu de ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. Pour bonnes et valables considérations dûment reçues, « **Inc** » assignera à l'« **acheteur** », le terrain numéro _____ portant l'ordre de réservation # _____ (**le « numéro de réservation »**).

3. Dépôt l'acheteur remet à « **Inc** » simultanément avec la signature par l'« **acheteur** » de cette convention, un montant de **MILLE DOLLARS(1 000.00\$)** (**le « dépôt »**) devant être détenu par **Bélanger, Bisailon, notaires (le « fiduciaire »)** dans un compte en fidéicomis ne portant pas intérêt.

4. Fin du contrat. Lorsque « **Inc** » aura remis les documents légaux tel que offre d'achat, et ses annexes à l'« **acheteur** », ce dernier aura **dix (10)** jours pour signer ledit contrat. À défaut de signature dans les **dix (10)** jours, le « **dépôt** » sera remboursable à l'acheteur, et ce, sans intérêt. Cependant, si dans les **dix (10)** jours du projet d'offre d'achat et de ses annexes l'acheteur a signé le contrat, le « **dépôt** » mentionné au paragraphe 3 sera appliqué à l'offre d'achat.

5. Divers. Ce contrat n'est pas cessible par l'acheteur. Les avis livrés personnellement ou envoyés par télécopieur seront réputés reçus au moment de leurs livraisons ou transmissions si cela a lieu avant 17h00 (**heure de Montréal**) un jour ouvrable et autrement le jour ouvrable suivant. Les avis postés seront réputés reçus le troisième (3^{ième}) jour ouvrable suivant la date de leurs mises à la poste.

En foi de quoi, nous avons signé à Saint-Georges-de-Clarenceville,

Ce _____ 2008

Et déclarons en avoir tous reçu copies des présentes.

Signature de l'acheteur

9173-1521 Québec Inc.

Vendeur

(Nom en lettres moulées)

Par : Yves Foisy, président

Signature du co-acheteur

9178-3266 Québec Inc.

Vendeur

(Nom en lettres moulées)

Par : Yves Foisy

NB : Ce contrat ne comporte pas d'obligation ferme d'achat.

2

Convention de priorité

Acheteurs

Vendeurs

